

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-09

Objet : Approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Par arrêté municipal du 2 Mars 2011, une enquête publique a été prescrite concernant le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme ; cette modification comporte principalement des adaptations légères relatives à la ZAC de l'Amphithéâtre (stationnement, emprise Crédit Agricole), et vise également à apporter des précisions et ajustements dans les formulations réglementaires.

Elle est composée des points suivants :

Point n°1 : Précisions relatives aux règles de stationnement (article 12 et son annexe).

Point n°2 : Projet d'extension de la rue Belchamps : modification de l'emplacement réservé, de la marge de recul et du zonage.

Point n°3 : Mise à jour du plan de la ZAC de l'Amphithéâtre.

Point n°4 : Précisions relatives aux espaces verts (article 13).

Point n°5 : correction d'erreurs dans l'article 9 : suppression du terme « nouvelles », inversion des termes « reconstruction-démolition ».

Point n°6 : correction d'une erreur en page 8 sur les pentes de toitures.

Au cours de l'enquête publique précitée, qui a duré 31 jours (du 29 mars au 28 avril 2011), plusieurs observations ont été émises auprès du commissaire-enquêteur dont les conclusions sont favorables sans réserves, ni recommandations, à la modification n°4 du PLU

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU l'arrêté du Maire en date du 02/03/2011 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU ;

VU le dossier de modification n°4 du PLU de Metz comprenant les pièces suivantes :

- une notice de présentation faisant office d'additif au rapport de présentation du PLU comprenant les planches modifiées du règlement graphique,
- une présentation synoptique du règlement modifié.

VU les observations émises lors de l'enquête publique du 29 mars 2011 au 28 avril 2011.

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

CONSIDERANT que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'approuver la modification n°4 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales).

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel

Commissions : Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» 2.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0